

**Zeitschrift:** Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Herausgeber:** École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Band:** 24 (1967)

**Heft:** 12

**Artikel:** Le sport scolaire (V)

**Autor:** Futter, H.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-997735>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le sport scolaire (V)

H. Futter, sous-directeur de l'Ecole normale supérieure de Zurich

(Extrait d'un exposé présenté au 7e Symposium de Macolin)

Cependant, ces mesures et d'autres analogues, comme par exemple un perfectionnement facultatif par des cours spéciaux, ne permettent pas de disposer d'un nombre suffisant de maîtres pour l'enseignement du sport scolaire. L'école va donc être obligée de recourir encore à des maîtres spécialisés, à des instructeurs et à des moniteurs, tout particulièrement pour les matières spéciales (par exemple judo, tennis, aviron), puis surtout afin de garantir l'enseignement en groupes. Ce devrait être la plus noble obligation des fédérations de sport de mettre à la disposition du sport scolaire des moniteurs capables d'éduquer la jeunesse. Cette activité commune permet en même temps à l'école d'entretenir des relations appropriées avec les organisations de jeunesse. Je suis convaincu que cette nécessité d'employer des moniteurs extra-scolaires est surtout un problème de temps. De même, je suis toutefois convaincu que l'on peut trouver des solutions applicables. Nous en parlerons dans un prochain chapitre (3.5.).

Au sujet des moniteurs, il faut parler aussi des conditions d'emploi possibles. Dans le cas du maître d'école primaire ou du maître de gymnastique en fonction, du maître déjà officiellement engagé dans l'école même, la possibilité existe d'incorporer le sport scolaire à ses heures d'enseignement ou de rémunérer ce travail comme branche supplémentaire. Quant aux maîtres et maîtresses auxiliaires ou aux moniteurs et monitrices extra-scolaires, il conviendrait de les employer et de les payer pour cet enseignement dans le cadre des branches facultatives, telles par exemple l'ouvrage, le bricolage. Mais dans notre école primaire, surtout dans les communes d'une certaine importance et à mesure qu'augmente l'âge des élèves, il conviendra d'employer un nombre de plus en plus grand de maîtres de gymnastique. De même, il faudrait créer davantage d'emplois pour des maîtres de sport municipaux, afin de disposer ainsi de moniteurs bien formés dirigeant non seulement le sport scolaire, mais aussi la pratique judicieuse d'un sport convenant aux adultes. Ces maîtres de sport municipaux pourraient en outre s'occuper de questions de projets, de construction et d'entretien d'installations de gymnastique et de sport communales. Je pense ainsi à la création d'offices sportifs municipaux, dotés d'un maître de sport susceptible d'enseigner le sport aux jeunes et aux adultes.

Il subsiste l'importante tâche de préparer par tous les moyens des moniteurs enthousiastes, spécialisés, et intéressés à une saine éducation physique de notre jeunesse. Que pour des raisons pédagogiques on puisse avantageusement s'adjointre comme auxiliaires des élèves capables d'assumer cette responsabilité, nous le mentionnons pour faire le tour de la question, mais cela ne saurait exercer aucune influence déterminante sur le problème de la formation des maîtres.

## 3.5. Formes d'organisation

Ainsi que le montrent l'expérience amassée jusqu'ici et notre enquête personnelle, l'intérêt de notre jeunesse pour le sport scolaire est évident. Apparaît aussitôt la question des formes d'organisation possibles justifiant les buts assignés au sport scolaire.

Je perçois les possibilités suivantes:

- Cours semestriels
- Camps sportifs de vacances
- Heures de sport libres

- Compétitions régulières et championnats
- Clubs de sport scolaire.

### 3.5.1. Cours semestriels

Eu égard à la nécessité d'offrir à l'enfant le plus grand nombre de disciplines sportives, l'organisation du sport scolaire en cours semestriels s'impose, déterminée d'ailleurs par les différentes périodes de l'année. Ces cours devraient si possible être organisés dans les diverses matières pour élèves débutants, moyens et avancés. La durée optimale d'enseignement devrait être comprise entre 60 et 90 minutes, enseignement qui serait le plus souvent dispensé après le cours de l'après-midi. Naturellement, on dispose encore pour le sport scolaire des après-midi libres ou, à l'avenir, du samedi matin.

J'aimerais, d'après l'exemple des deux établissements scolaires zurichois de mon enquête, esquisser l'organisation pratique de l'enseignement sportif dans une école.

#### Ecole d'Allenmoos

(degré moyen: 4e—6e année scolaire)

Pourraient être organisés sur la base des inscriptions:

Eté

Matière	Cours	Elèves	Moniteurs	Installations
Athlétisme	1	10 f. + 10 g.	2	Halle, installations d'athlétisme de Steinkuppe
Natation	2	32 f. + 5 g.	4	Piscine scolaire Allenmoos
Course d'orientation	1	15 f. + 10 g.	1	Salle de classe, parcours de c. d'orientation Zürichberg et Adlisberg
Balle à la corbeille	1	8 f. + 9 g.	1	Halle de gymn. + pelouse de jeu
Football	2	48 g.	2	1 halle de gymn. par cours, place de sport Steinkuppe

L'horaire pourrait être établi ainsi:

Mardi	16.15—17.45	Natation Football	Cours 1 Cours 1
Mercredi	14.15—15.45 16.15—17.45	Course d'orientation Athlétisme	
Jeudi	16.15—17.45	Balle à la corbeille	
Vendredi	16.15—17.45	Natation Football	Cours 2 Cours 2

Hiver

Matière	Cours	Elèves	Moniteurs	Installations
Rythmique et danse	2	36 f.	2	1 halle de gymn. par cours
Natation	1	14 f. + 9 g.	2	Bassin d'initiation Letten + piscine couverte Zurich
Gymnastique aux agrès	1	11 f. + 8 g.	2	Halle de gymn.
Handball	1	21 g.	1	2 halles de gymn.
Hockey sur glace	2	37 g.	4	Patinoire artif. Hallenstadion Kloten ou Dolder (ou patinoire naturelle particul.)

## Horaire

Lundi	16.15—17.45	Hockey sur glace	
Mardi	16.15—17.45	Rythmique et danse Natation	Cours 1
Mercredi	14.15—15.45	Handball	
Jeudi	16.15—17.45	Gymnastique aux agrès Natation	
Vendredi	16.15—17.45	Rythmique et danse	Cours 2

## Hiver

Matière	Cours	Elèves	Moniteurs	Installations
Rythmique et danse	3	48 f.	3	1 halle de gymn. par cours
Natation	1	2 f. + 13 g.	2	Piscine couverte Zurich
Gymnastique aux agrès	1	5 f. + 8 g.	1	1 halle de gymn.
Balle à la corbeille	1	15 f.	1	Halle de gymn.
Handball	2	30 g.	2	1 halle de gymn. par cours (halle double)
Hockey sur glace	3	41 g.	3	Patinoire artificielle Heuried

## Projet d'horaire

Lundi	17.15—18.45	Rythmique et danse Hockey sur glace	Cours 1 Cours 1
Mardi	17.15—18.45	Handball Natation Hockey sur glace	Cours 1 Cours 2
Mercredi	16.15—17.45	Rythmique et danse Gymnastique aux agrès	Cours 2
Jeudi	17.15—18.45	Rythmique et danse Balle à la corbeille Hockey sur glace	Cours 3 Cours 3
Vendredi	17.15—18.45	Handball	Cours 2

## Ecole de Döltuchi

(degré sup.: 7e—9e année scolaire)

Pourraient être organisés sur la base des inscriptions:

### Été

Matière	Cours	Elèves	Moniteurs	Installations
Athlétisme	1	16 f. + 9 g.	2	Halle, installations d'athlétisme Döltuchi
Natation	3	41 f. + 17 g.	6	Piscine scolaire Heuried
Balle à la corbeille	1	13 f.	1	Halle, pelouse de jeu
Handball	1	20 g.	1	Halle double, pelouse de jeu Döltuchi
Football	2	42 g.	2	Place de sport Heuried

## Horaire selon base concrète 1966/1967

Lundi	17.15—18.45	Natation	Cours 1
Mardi	17.15—18.45	Balle à la corbeille Natation	Cours 2
Mercredi	14.15—15.45	Football	Cours 1
Jeudi	17.15—18.45	Natation	Cours 3
Vendredi	17.15—18.45	Football Handball	Cours 2

### 3.5.2. Camps sportifs de vacances

De nombreux sports intéressants ne sont avantageusement pratiqués — ou ne sauraient l'être — que durant une assez longue période ininterrompue. Je songe notamment aux excursions en montagne et au camping, à l'aviron et au canoë, au ski. Or ce qui se trouve déjà bien incorporé à l'organisation scolaire durant l'hiver, c'est-à-dire les camps de sports d'hiver pour le ski et le patinage, devrait trouver aussi son équivalent en été. Outre une possible initiation au sport, ces camps sportifs de vacances remplissent naturellement en effet une foule d'autres missions, principalement de nature éducative, sociale et éthique. Examiner tous ces aspects intéressants déborderait toutefois du cadre de cet exposé.

Mentionnons cependant, pour faire le tour de la question, les matières possibles de ces camps sportifs de vacances, où différentes disciplines peuvent être tout naturellement réunies entre elles.

Entreraient donc en ligne de compte:

En été :

- course d'orientation et natation
- jeux d'équipe
- tennis et natation
- aviron et canoë
- excursions en montagne et camping.

En hiver :

- ski et excursions à skis
- patinage et hockey sur glace.

Une chose me paraît encore importante: le fait que des moniteurs venus d'organisations extra-scolaires soient plutôt disponibles pour une semaine déterminée qu'avant 18 heures durant tel jour de la semaine.

### 3.5.3. Heures de sport libres

Dans les petites communes surtout, lorsque par matière il y a trop peu d'élèves intéressés à des cours particuliers, ou bien à titre de possibilité supplémentaire offerte à des élèves indécis, l'organisation d'heures de sport libres constitue une autre occasion de concrétiser le sport scolaire facultatif. S'inspirant de l'idée que « sport = hobby », on dispose d'installations de gymnastique et d'un moniteur à une heure déterminée de la semaine, afin de pouvoir ainsi, en toute liberté, donner des directives et des indications en vue d'un entraînement personnel. Il va sans dire que la formation systématique est ainsi trop brève, d'où la nécessité d'une plus grande part d'activité personnelle.

### 3.5.4. Compétitions régulières et championnats

Une autre possibilité de pratiquer le sport scolaire réside dans l'organisation de compétitions régulières et de championnats. Ces compétitions qui conviennent notamment à l'athlétisme, à la natation, à la gymnastique aux agrès, aux jeux d'équipes, réunissent des élèves, des groupes ou des équipes d'un même établissement scolaire, d'un village, d'une même région. Le but nettement déterminé de cette organisation consiste à encourager les élèves, et très souvent aussi les maîtres, à procéder à une préparation systématique. La compétition elle-même constitue d'autre part quelque chose de déterminant; il me semble important que ces journées de sport scolaire soient conçues de telle sorte qu'elles deviennent l'occasion d'une joyeuse aventure collective.

(à suivre)  
Traduction: Noël Tamini